

## Aides au permis

- J'inscrit mon 2<sup>ème</sup> enfant à l'auto-école -> +2h de conduite offertes, mon 3<sup>ème</sup> enfant -> +3h de conduite offertes ....
- Je suis apprenti.e, je me renseigne auprès de mon CFA (suivant métier 500 à 700€)
- Je suis en alternance et/ou salarié.e du privé je consulte quelle somme je peux débloquer sur [www.moncompteformation.gouv.fr](http://www.moncompteformation.gouv.fr) + 70€ de frais de dossier spécifique CPF -> Attention depuis le 01/05/2024 il y a un restant à charge de 100€ à régler au CPF (sauf si demandeur d'emploi ou apprentie)
  - Je suis demandeur/se d'emploi je demande à mon conseiller un abondement CPF
  - Comités d'entreprise parent ou salarié



## Facilités de paiement internes à l'auto-école

### Boîte manuelle sans code

**FORFAIT 20h 1225.00€ ttc**

#### En 2 x sans frais

4- échelonné en DEUX versements sans frais, en plus de l'évaluation départ 49.00€ déjà réglée

Si l'option 4 est retenue. les versements s'effectueront aux échéances et selon les montants suivants :

- 1225.00€ ttc en 2 x 612.50€ à la signature du contrat sous 5 jours ouvrés maximum + à la 10<sup>ème</sup> heure de conduite maximum

#### OU CPF voir Audrey

#### OU PERMIS 1€ PAR JOUR

5 - permis à 1 euro par jour : Pour tout financement par le dispositif « permis à un euro par jour ». le présent contrat devra être complété par une annexe ou figurent les mentions obligatoires fixées par l'arrêté du 19 novembre 2019 portant approbation de la convention type entre l'Etat et les établissements d'enseignement ou les associations agréés prévue à l'article 2 du décret n°2005-1225 du 29 septembre 2005 modifié instituant une aide au financement de la formation continue et à la sécurité routière.

- évaluation départ 49.00€ déjà réglée  
Si l'option 4 est retenue. les versements s'effectueront aux échéances et selon les montants suivants :
- 1200.00€ PERMIS 1€ PAR JOUR, les leçons de conduite ne pourront débuter qu'après le versement de la banque.
- 25.00€ à 15h de conduite maximum

## FORFAIT 25h 1485.00€ ttc

### En 3 x sans frais

4- échelonné en DEUX versements sans frais, en plus de l'évaluation départ 49.00€ déjà réglée

Si l'option 4 est retenue. les versements s'effectueront aux échéances et selon les montants suivants :

- 1485.00€ ttc en 3 X 495.00€ TTC : à la signature du contrat sous 5 jours ouvrés maximum + puis M+1 puis M+2 -> PRECISER LES MOIS

### OU CPF voir Audrey

### OU PERMIS 1€ PAR JOUR

5 - permis à 1 euro par jour : Pour tout financement par le dispositif « permis à un euro par jour ». le présent contrat devra être complété par une annexe ou figurent les mentions obligatoires fixées par l'arrêté du 19 novembre 2019 portant approbation de la convention type entre l'Etat et les établissements d'enseignement ou les associations agréés prévue à l'article 2 du décret n°2005-1225 du 29 septembre 2005 modifié instituant une aide au financement de la formation continue et à la sécurité routière.

- l'évaluation départ 49.00€ déjà réglée  
Si l'option 4 est retenue. les versements s'effectueront aux échéances et selon les montants suivants :
- 1200.00€ PERMIS 1€ PAR JOUR, les leçons de conduite ne pourront débuter qu'après le versement de la banque.
- 285.00€ à 15h de conduite maximum

## FORFAIT 30h 1740.00€

### En 3 x sans frais

4- échelonné en TROIS versements sans frais, en plus de l'évaluation départ 49.00€ déjà réglée

Si l'option 4 est retenue. les versements s'effectueront aux échéances et selon les montants suivants :

- 1740.00€ ttc en 3 X 580.00€ à la signature du contrat sous 5 jours ouvrés maximum + puis M+1 puis M+2 -> PRECISER LES MOIS

### OU CPF voir Audrey

### OU PERMIS 1€ PAR JOUR

5 - permis à 1 euro par jour : Pour tout financement par le dispositif « permis à un euro par jour ». le présent contrat devra être complété par une annexe ou figurent les mentions obligatoires fixées par l'arrêté du 19 novembre 2019 portant approbation de la convention type entre l'Etat et les établissements d'enseignement ou les associations agréés prévue à l'article 2 du décret n°2005-1225 du 29 septembre 2005 modifié instituant une aide au financement de la formation continue et à la sécurité routière.

- l'évaluation départ 49.00€ déjà réglée  
Si l'option 4 est retenue. les versements s'effectueront aux échéances et selon les montants suivants :
- 1200.00€ PERMIS 1€ PAR JOUR, les leçons de conduite ne pourront débuter qu'après le versement de la banque.
- 540.00€ en 2 x 270.00€ 1<sup>er</sup> mois de conduite + 2<sup>nd</sup> mois de conduite.